



# L' INVENTOIRE

*La revue littéraire d'Aleph-Écriture*

## **Règlement du concours de la Nouvelle Inventoire 2020 « Le Temps des Voisins »**

### **Article 1 – Objet du concours**

Le concours de textes de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L'Inventoire est destiné à récompenser trois nouvelles écrites en langue française autour d'une même thématique. Ces textes seront affichés pendant deux mois sur le site de l'Inventoire dans une rubrique dédiée. Les résultats seront annoncés et affichés sur le site de l'Inventoire le 16 octobre et la proclamation des résultats sera suivie d'une lecture sur la plateforme Teams d'Aleph-Écriture et d'une publication sur le site de l'Inventoire.

### **Article 2 – Thème du concours**

Pour cette édition du concours d'été de la nouvelle Inventoire 2020, le thème est le suivant :

#### **« Le Temps des Voisins »**

Qu'on les écoute discrètement de l'autre côté du mur ou qu'on compare notre vie à la leur, les voisins suscitent souvent une curiosité irrésistible.

Cet été, nous vous proposons d'écrire une histoire où le narrateur voit sa vie changée par la rencontre de voisins, leur fréquentation ou leur proximité.

Vous pouvez choisir d'ancrer l'action chez eux ou dans un espace intermédiaire (couloir, ascenseur, parking, escalier, cour, jardin, etc.). Vous introduirez quelques dialogues qui permettront au lecteur de bien cerner la voix et le ton des personnages ; et raconterez cette histoire à la 1<sup>ère</sup> personne (je) ou à la troisième personne (il/elle). La nouvelle devra faire entre 3000 et 5000 signes espaces inclus.

### **Article 3 – Dates du concours**

Le concours se déroulera **du 22 août 2020 au 15 septembre 2020 minuit**. Les résultats seront communiqués par mail aux participants le 16 octobre 2020.

### **Article 4 – Genre de la nouvelle**

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « *La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par*

*son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ».*

### **Article 5 – Prix décernés**

Les 3 textes gagnants seront édités gratuitement sur l'Inventaire.

Les 3 nouvelles sélectionnées seront lues par le jury de la nouvelle Inventaire sur Teams et lisibles en « Une » de l'Inventaire pendant 2 mois.

### **Article 6 – Modalités de participation au concours**

Les textes des nouvelles seront rédigés en français. Ils comprendront entre 3000 et 5 000 signes (espaces compris, minimum et maximum), en adoptant le format suivant : police Arial, taille 12, interligne 2.

Chaque texte de nouvelle devra comporter un titre, inclus dans le document, ainsi que le nom de son auteur ou son pseudonyme. Il devra être déposé sur la plateforme Teams dans l'équipe Inventaire/Concours estival : le Temps des Voisins (mode d'emploi envoyé au moment de l'inscription).

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

### **Article 7 – Participants**

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

### **Article 8 – Inscription au concours**

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom adresse e-mail.

Il doit ensuite se créer un compte Microsoft pour accéder à la plateforme Teams et rejoindre l'espace du concours Inventaire/Concours estival : Le Temps des Voisins, où il pourra publier son texte.

### **Article 9 – Sélection**

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Le jury retiendra 10 nouvelles à l'issue de la date limite d'envoi du 15 septembre. Ces nouvelles seront publiées sur le site de l'Inventaire à partir de cette date, et soumises au vote du public du 1<sup>er</sup> au 15 octobre. Les nouvelles ayant obtenu le plus de voix seront proclamées : 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix de la nouvelle Inventaire 2020.

### **Article 10 – Composition du jury**

Le jury du concours de nouvelles 2020 sera composé d'auteurs de nouvelles.

### **Article 11 – Droits d'auteur**

Les participants restent propriétaires de leur œuvre, ils n'en cèdent que les droits de reproduction et de représentation. Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres et contre tout recours éventuel de tiers vis-à-vis d'Aleph-Écriture et en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes (contre tous troubles, revendications), notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

### **Article 12 – Droits**

L'auteur cède à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de sa nouvelle sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les droits de reproduction et de représentation cédés ne donneront pas lieu à rémunération ;

### **Article 13 : Informations nominatives**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph Écriture au 7 rue Saint Jacques, 75005 PARIS.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

### **Article 14 – Acceptation des clauses du règlement**

**Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.**